

RÉUNIONS D'INFORMATIONS

- **04 Juin :**
GAGNAC : 26 clubs présents

- **05 Juin :**
SAINT-GAUDENS : 28 clubs présents

- **06 Juin :**
SAINT-JEAN : 36 clubs présents

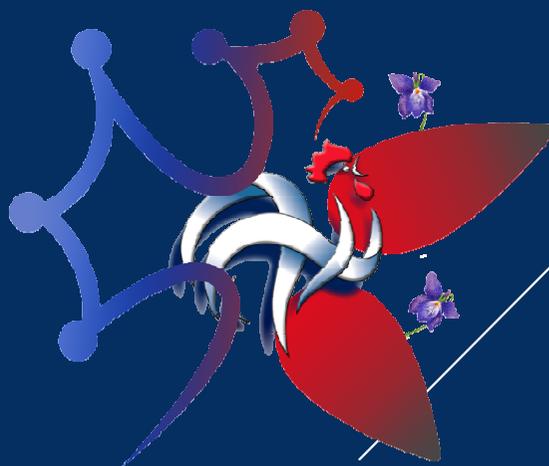
- **07 Juin :**
LAGARDELLE : 23 clubs présents

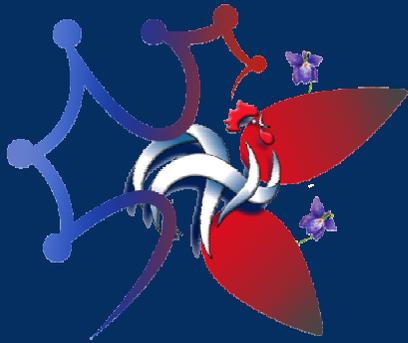
- **11 Juin :**
SAINT-ORENS : 14 clubs présents

THÈME 1 :

LA RÉFORME DES COMPÉTITIONS JEUNES

DISTRICT HAUTE-GARONNE

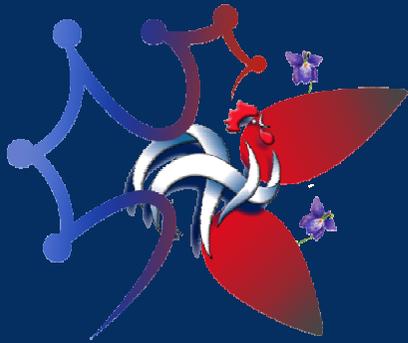




FILS CONDUCTEURS

- ❖ RESPECT
- ❖ CONTINUITÉ
- ❖ PROGRESSION
- ❖ FIDÉLISATION

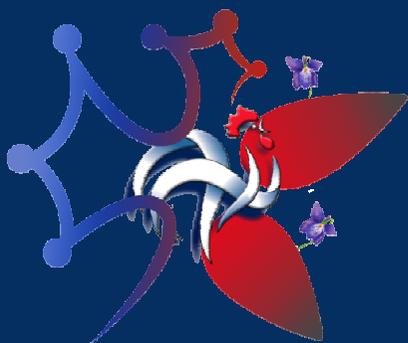




SAISON 2018 – 2019

C'est-à-dire dans un mois

- ① Le club : choix de la catégorie.
- ② Pour les catégories impaires : compétitions calquées sur l'existant (poules de 10 préconisées).
- ③ Pour les catégories paires : compétitions en plusieurs phases.
 - a) brassage pour déterminer les niveaux
 - b) compétition match aller retour (poules de 10 préconisées)



AUJOURD'HUI 2017-2018

DEMAIN 2018-2019

GARÇONS

U19

U17

U15

U13

U11

U9

U7

U6

U19

U18

U17

U16

U15

U14

U13

U12

U11

U10

U9

U8

U7

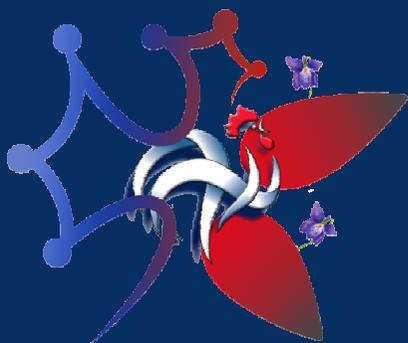
U6

Foot à 11

Foot à 8

Foot à 5

Foot à 4



**AUJOURD'HUI
2017-2018**

**DEMAIN
2018-2019**

FILLES

U18 – U17 – U16 + 3 U15

15 – U14 + 3 U13

U13 – U12

U11 – U10

U9 – U8 – U7

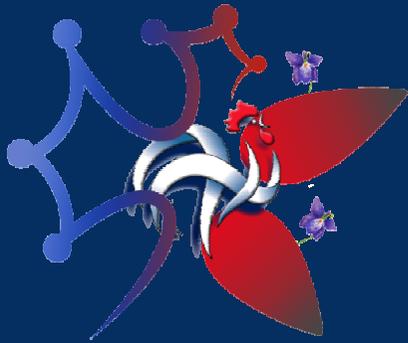
Foot à 11 LIGUE

Foot à 8 DISTRICT

**Foot à 8 DISTRICT = possibilité de 3 U11
Foot à 5 DISTRICT (pas de surclassement)**

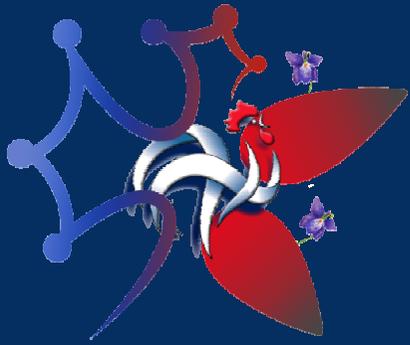
**Foot à 8 DISTRICT = possibilité de 3 U9
Foot à 5 DISTRICT (pas de surclassement)**

Foot à 5 DISTRICT



QUI PEUT JOUER ?

U19	→	U19 – U18 + (6 U20 Pour 2018-2019)
U18	→	U18 – U17 + 3 U16
U17	→	U17 – U16 + 3 U15
U16	→	U16 – U15 + 3 U14
U15	→	U15 – U14 + 3 U13
U14	→	U14 – U13 (U12 interdits)
U13	→	U13 – U12 + 3 U11
U12	→	U12 – U11 + 3 U10
U11	→	U11 + U10 (U9 interdits)
U10	→	U10 + 3 U9
U9	→	U9 + U8 + 3 U7
U8	→	U8 + U7 (U6 interdits)
U7	→	U7 + U6
U6	→	U6



PROJECTION

U19

12

13

9

5

5

U19

10

10

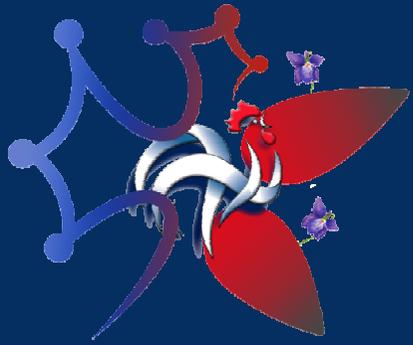
10

U18

10

10

10



PROJECTION

U17

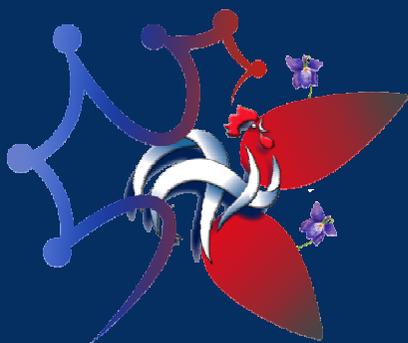
		12	
	12		12
	12		12
7		8	8

U17

		10	
	10		10
	10		10

U16

		10	
	10		10
	10		10



PROJECTION

	9	10	9	
U15	8	10	9	8
	10	9		
	12	12	10	

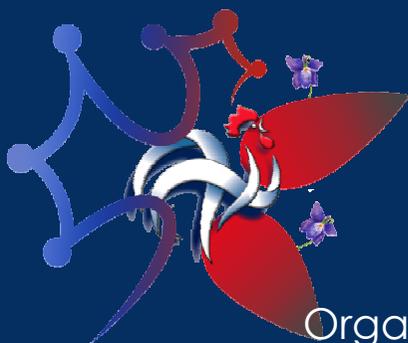
❖ 243 équipes dont 20 équipes du district de l'Ariège :

- 5 → U19
- 7 → U17
- 8 → U15

		10	
U15	10		10
	10		10

❖ 210 équipes

		10	
U14	10		10
	10		10



LA RÉFORME RÉGIONALE

Organisation, comme aujourd'hui, des championnats nationaux pour les catégories U17 et U19 mais les montées dans ces compétitions seront désignées à partir des championnats régionaux U18 et U16 dès la fin de la saison 2018-2019

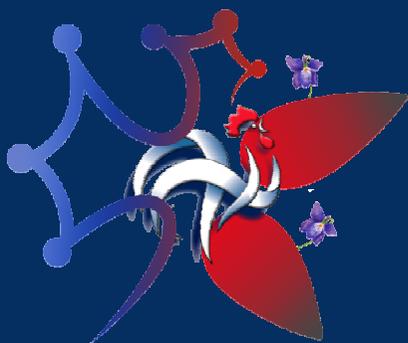
RÉPONSE

Un schéma régional :

U18

U16

U14

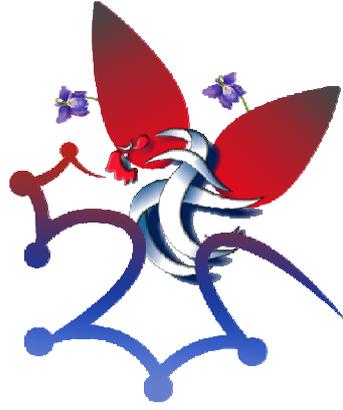


PRÉCONISATIONS

CAT	Licenciés	Nb Joueurs	Equipes	% L	ER
U18	9000	26	346	12%	42
U16	11500	22	523	10%	52
U14	14000	19	737	8%	60

RÉPONSES

Aujourd'hui		Demain	
CAT	Equipes Ligue	CAT	Equipes Ligue
U19	72	U19	0
U17	72	U18	60
U15	86	U16	60
U14	0	U14	72



2018/2019
Saison de transition

U17

U17N **1**

R1

12

12

2

R2

12

12

12

12

1

1

1

1

4

4

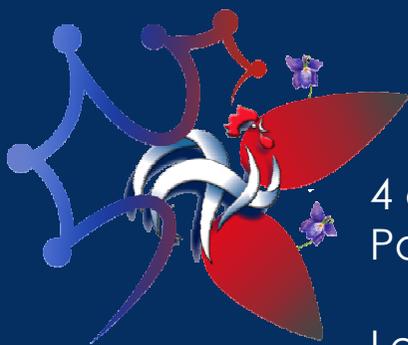
4

4

TOTAL = 36 + 24 = 60

District U17

4 montées



MONTÉES DE DISTRICT

4 équipes U17 issues des districts montent en R2 du nouveau championnat U18.
Pour déterminer les 4 accédants : play-off avec 4 poules de 3 (une équipe par district).

Les deux équipes classées première et deuxième de la D1 du district Haute-Garonne disputeront le play-off (attente confirmation Conseil de Ligue).

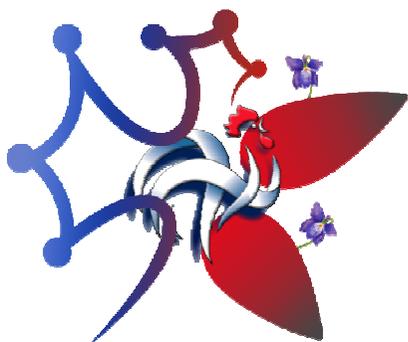
Un tirage au sort, sur toute la Ligue détermine les rencontres :

- 1 rencontre 2
- 2 rencontre 3
- 3 rencontre 1

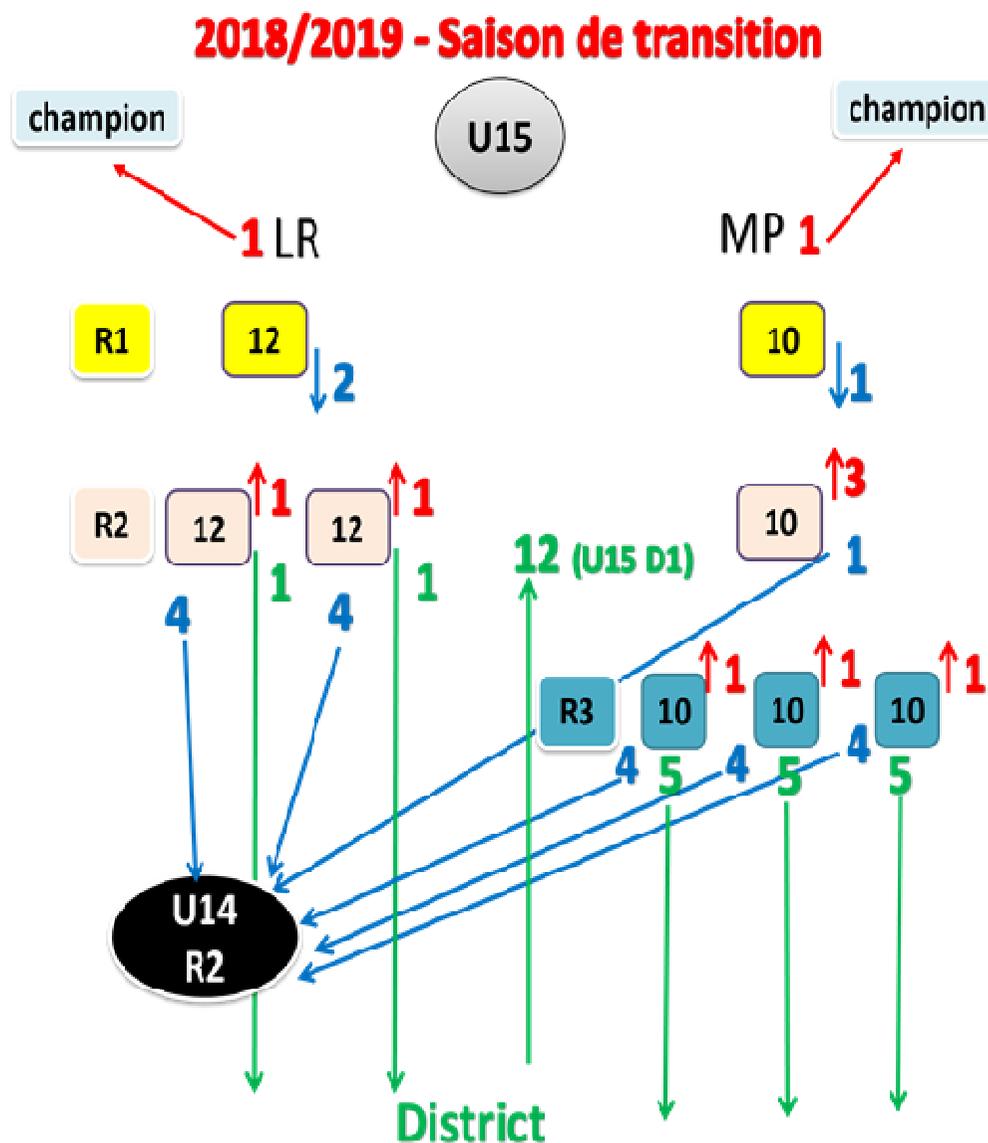
Tirs au but après chaque rencontre

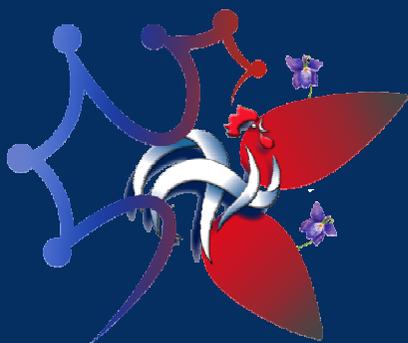
Cotation :

- Vainqueur : 4 points
- Match nul : 1 point + 1 point de bonus si vainqueur aux tirs au but
- Match perdu : 0 point



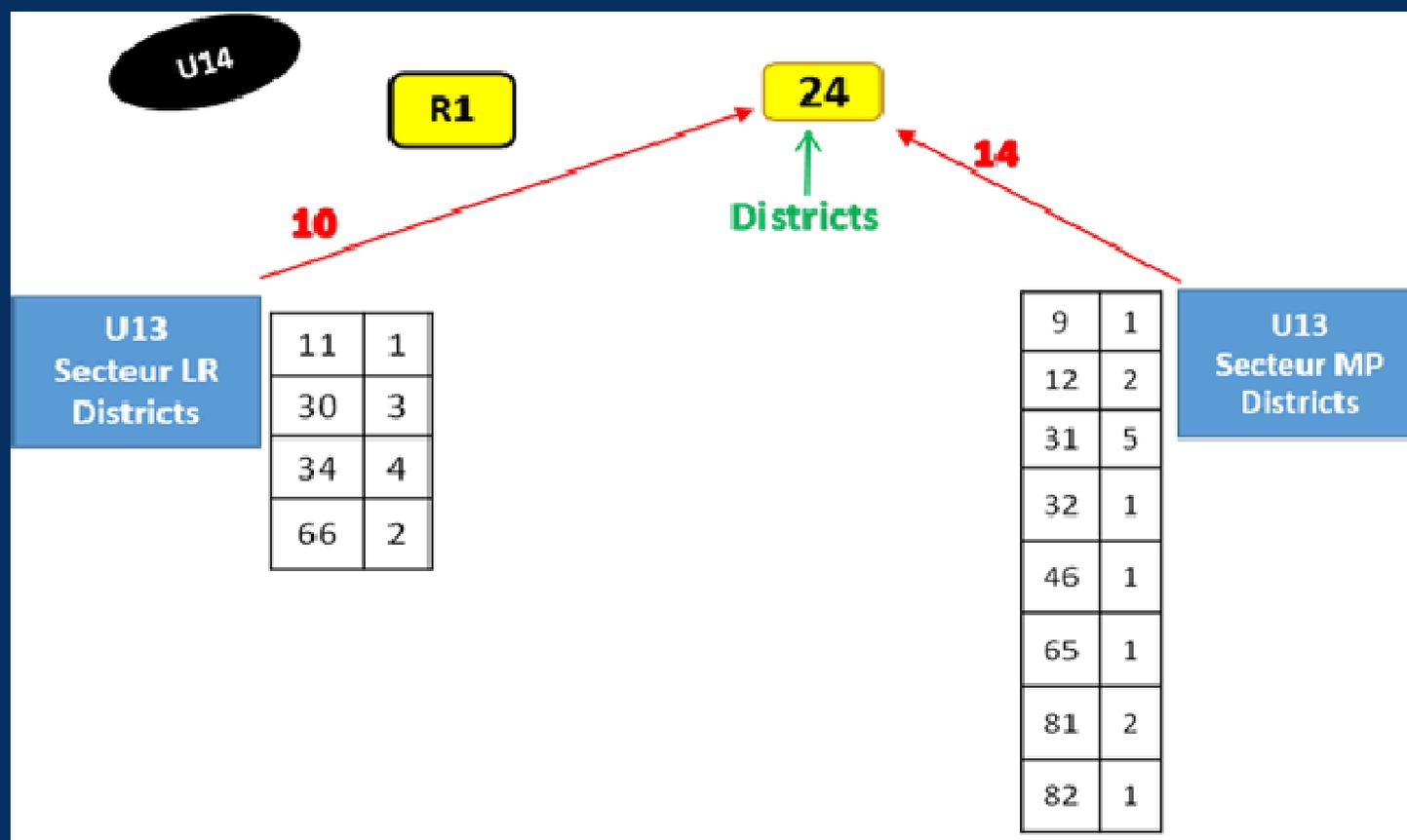
Les douze champions de districts du championnat U15 qui montent en R2 du nouveau championnat U16. Si un district n'organise pas de championnat départemental U15, Les deux équipes classées première et deuxième de la D1 du district Haute-Garonne accéderont au niveau R2 du championnat U16 (attente décision Conseil de Ligue).

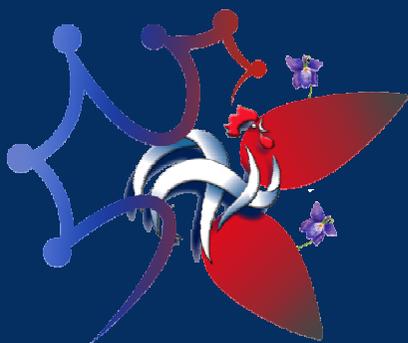




CRÉATION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL U14

CONSTITUTION DES U14 R1 SAISON 2018-2019 Année transitoire



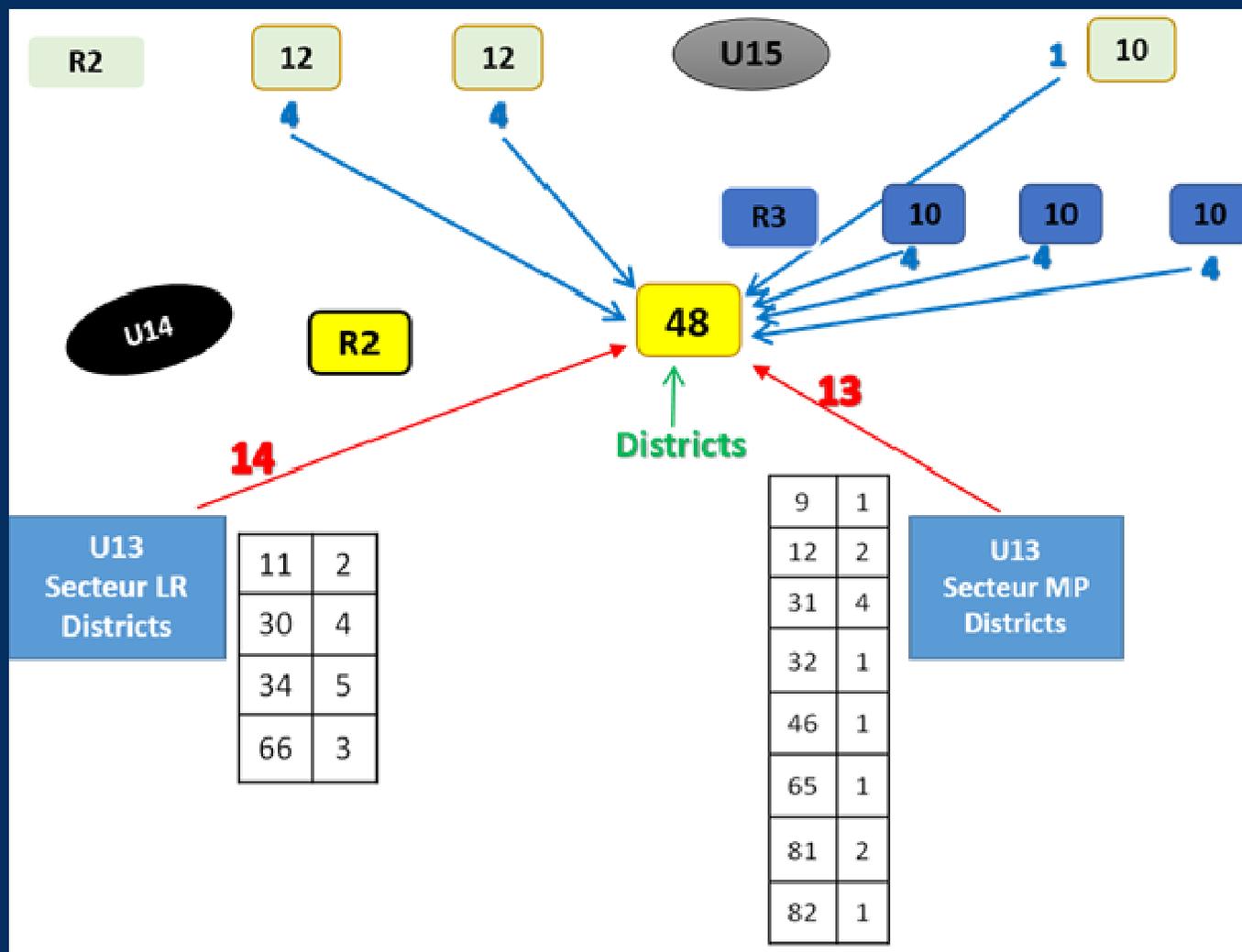


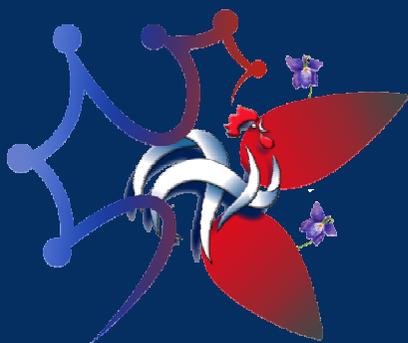
CONSTITUTION DES U14 R2

En fonction du nombre d'équipes U13 il a été convenu de répartir les équipes U14
 45 % pour LR, 55 % pour MP :

Pour la R1 : 10 équipes secteur LR –
 14 équipes pour le secteur MP
 Pour la R2 : 22 équipes secteur LR –
 26 équipes pour le secteur MP

Les 72 équipes sont issues pour **21**
 équipes de la compétition U15 et
51 équipes de la compétition U13.





CONTINUITÉ ET RESPECT DE L'ÉVOLUTION

A la fin des championnats, application des montées et descentes dans la catégorie d'âge concernée.

Cette pyramide est reconduite la saison suivante dans la catégorie d'âge suivante.

Par exemple le championnat U14 de l'année **A** devient la compétition U15 de l'année **A + 1**.

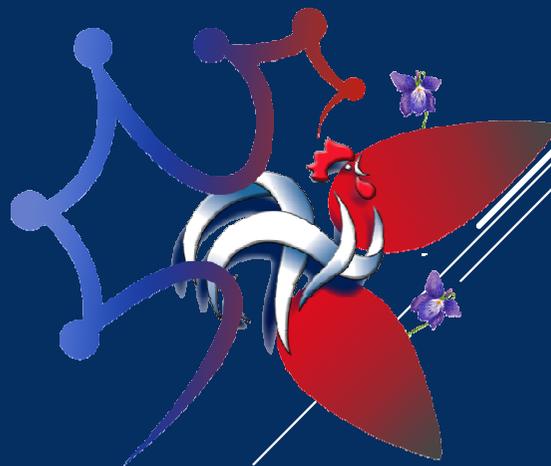
Cette règle s'applique dans toutes les catégories de pratique football à 11.

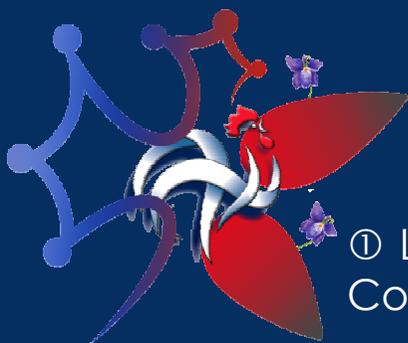
Pour comparer la pyramide U14, chaque début de saison un brassage est organisé.

THÈME 2 :

LES SERVICES CIVIQUES

DISTRICT HAUTE-GARONNE





SERVICE CIVIQUE

① Le club choisit un volontaire (maximum 2)
Contrat de 8 mois Octobre à Mai

② Le volontaire s'inscrit dans la démarche de développer les actions portées par le district

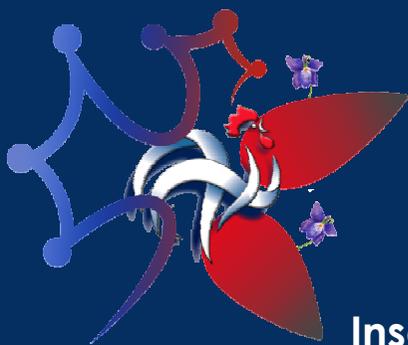
2 obligatoires :

Octobre / Novembre : Encourager et valoriser l'arbitrage

Décembre / Janvier : La pratique du football féminin

2 au Choix :

Février / Mars et Avril / Mai : Sport Santé, Comportement éco-citoyen, Lutte contre le racisme et la discrimination, Communication dans le club.



SERVICES CIVIQUES

Inscription au secrétariat du district : secretariat@haute-garonne.fff.fr

À partir du 12 Juin 2018

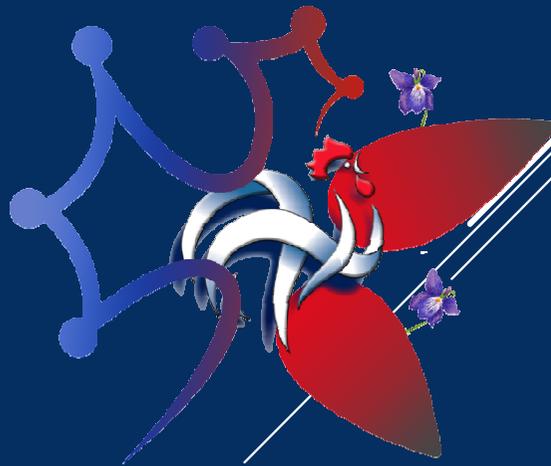
Soit par communication du dossier des candidats, soit par inscriptions sur liste d'attente.

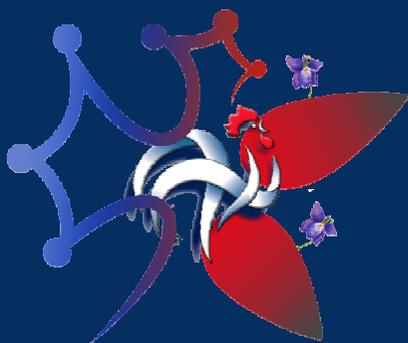
Toutes les candidatures sont acceptées sous réserve de validation par la préfecture. Attendre retour de la notification d'accord avant engagement de votre part.

THÈME 3 :

SENIORS

DISTRICT HAUTE-GARONNE





DESCENTES DE LIGUE

1 LAURAGAIS
2 VILLENEUVE DE RIVIERE
3 RAMONVILLE
4 TAC
5 MONDONVILLE
6 TOAC

7 SEYSSES FROUZINS 2
8 PORTET 2
9 SALIES MANE 2
10 REVEL 2
11 METROPOLE 3
12 FONSORBES 2

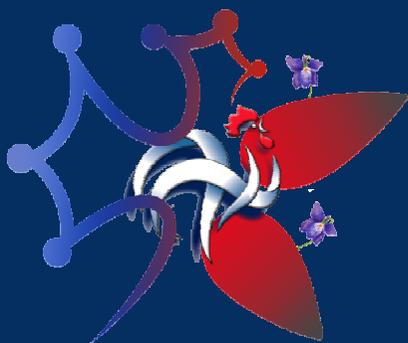
13 MABROC (5^{ème})

14 INTER (5^{ème})

15 MIRAIL (PH)

Situation à ce jour :

Equipes du district Haute-Garonne qui sont en position de descendre.

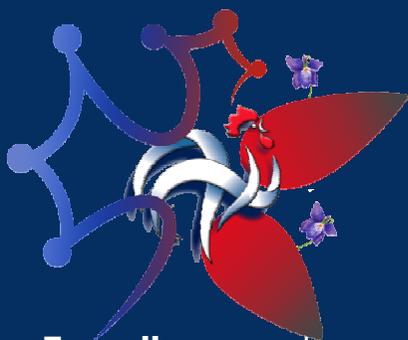


ARTICLE 5 : DESCENTES DE LIGUE

En application des règles fédérales n'autorisant que 3 niveaux dans les compétitions régionales, les équipes du district Haute-Garonne qui descendront des championnats de Ligue formeront la poule départementale 1 de la saison 2018-2019

Si le nombre est :

- Supérieur à 14 équipes, pour une année transitoire, 2 poules de 10 équipes seront constituées avec un retour à une poule unique à 14 équipes la saison suivante 2019-2020 et 12 équipes pour la saison 2020-2021.
- Se situe entre 12 et 14 équipes : poule unique à 14 équipes.
- Inférieur à 12 équipes : poule unique à 12 équipes.



ARTICLE 6 : MONTÉES

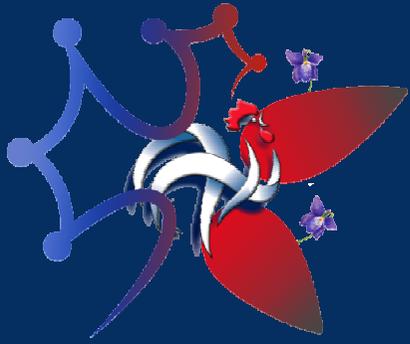
Excellence : Le premier de chaque poule montera en Régionale 3.

En fonction de l'article 5 précédent, d'autres équipes d'Excellence sont susceptibles de rejoindre la division départementale 1 (D1) pour que cette poule soit à 12 ou 14 équipes ou 2 fois 10 équipes.

Première division : Le premier de chaque poule montera en division supérieure (D2) et si nécessaire les suivantes dans le respect de l'article 10 des règlements généraux du district Haute-Garonne, de façon à compléter les 2 poules de départementale 2 (D2) à 12 équipes.

Promotion Première division : Le premier de chaque poule montera en division supérieure (D3) et si nécessaire les suivantes dans le respect de l'article 10 des règlements généraux du district Haute-Garonne, de façon à compléter les 4 poules de départementale 3 (D3) à 12 équipes.

Deuxième division : Le premier de chaque poule montera en division supérieure (D4) et si nécessaire les suivantes dans le respect de l'article 10 des règlements généraux du district Haute-Garonne, de façon à compléter les 4 poules de départementale 4 (D4) à 12 équipes.

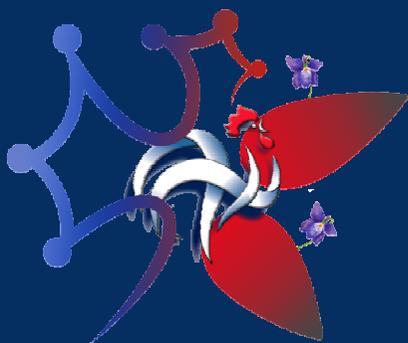


ARTICLE 7 : DESCENTES

Excellence et Première division : Le dernier de chaque poule descendra en division inférieure.

Promotion Première division : Les équipes classées aux trois dernières places de chaque poule descendront. Cependant et si nécessaire pour compléter les poules de départementale 4, si toutes les équipes classées deuxièmes de promotion première division sont montées, dans le respect de l'article 10 des règlements généraux du district Haute-Garonne, les équipes classées à la 10ème place pourront être repêchées.

En cas de besoin, il sera procédé à tous les niveaux à autant de descentes supplémentaires que nécessaire pour maintenir les poules à 12 équipes.



ARTICLE 8 : NOUVELLES DIVISIONS

Pour la saison 2018-2019 :

Départementale 1 - D1 : 12 ou 14 équipes en une poule unique, ou 2 poules de 10.

Départementale 2 - D2 : 24 équipes réparties en deux poules de 12.

Départementale 3 - D3 : 48 équipes réparties en quatre poules de 12 équipes.

Départementale 4 - D4 : 48 équipes réparties en quatre poules de 12 équipes.

Départementale 5 - D5 : XX équipes réparties en XX poules de XX équipes (tendre vers des poules de 12).

Départementale 6 – D6 : XX équipes réparties en XX poules de XX équipes (tendre vers des poules de 10)



ARTICLE 10 : CLASSEMENT DANS LA DIVISION

Si plusieurs poules sont instituées dans la même division, le classement est déterminé comme suit :

- Par le plus grand nombre de points obtenu dans les rencontres ALLER et RETOUR qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux quatre autres équipes les mieux classées.
- En cas d'égalité, par la plus grande différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité est retenu le club ayant concédé le plus petit nombre de buts lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité ; il est fait application du classement dans le challenge du Fair-play.
- En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.
- En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.